

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CE2885

présenté par

M. Dive, M. Marleix, M. Vermorel-Marques, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Blin, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vatin, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry

**ARTICLE PREMIER**

À la dernière phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« Résilient »,

Insérer les mots :

« Y compris en veillant au développement et l'usage de nouvelles techniques scientifiques, comme les nouvelles techniques de sélection des plantes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe LR a pour objectif de soutenir activement les agriculteurs dans leur quête d'innovation et de progrès scientifique. Il reconnaît l'importance capitale des avancées technologiques dans le secteur agricole, notamment à travers le développement et l'utilisation de nouvelles techniques de sélection des plantes. En veillant à ce que les cadres législatifs accompagnent et facilitent l'adoption de ces nouvelles méthodes, cet amendement cherche à garantir que les agriculteurs puissent tirer parti des dernières découvertes scientifiques pour améliorer leur productivité, la qualité de leurs produits, et leur compétitivité sur le marché.

En outre, il est essentiel de ne pas entraver ces innovations qui représentent un potentiel considérable pour répondre aux défis contemporains tels que la sécurité alimentaire, la durabilité

environnementale et l'adaptation au changement climatique. Ce soutien à la recherche scientifique et à l'innovation dans l'agriculture est donc un engagement vers un futur plus résilient et prospère pour le secteur agricole français. Cet amendement est une reconnaissance de l'importance de ces technologies avancées dans la modernisation et la pérennisation de l'agriculture, tout en assurant une gestion prudente et responsable des nouvelles techniques introduites.